



Piha toro'a Uta'ra'a na te Fenua

N° TAHITI 002493

Angle Rue Marc Blond de St Hilaire et Avenue Prince Hinoi

BP. 4586 - 98713 PAPEETE

Tél. 40 54 96 54 - Fax. 40 54 96 52

Email : sce.transp.terrestres@polynesie.gov.pf

Site : www.transports-terrestres.pf

- Nouvelle agrément
- Prorogation d'agrément
- Extension ou modification d'agrément
- Décès ou incapacité du titulaire de l'agrément



P I E C E S A F O U R N I R

Référence réglementaire : 144-10-2 du code de la route de la Polynésie française

Pour le demandeur :

- Un justificatif d'identité ;
- Trois photos d'identité identiques et récentes
- Pour les étrangers, la justification qu'ils sont en règle à l'égard de la législation en vigueur les concernant
- La profession actuelle et les références professionnelles du demandeur
- Justifier de sa résidence normale sur le territoire de la Polynésie française

Si personne morale, son représentant doit fournir :

- un exemplaire des statuts de la société qu'il représente
- un extrait de la délibération qui l'a nommé ès qualités
- un extrait de la publicité obligatoire faite dans un journal local d'annonces légales
- un extrait K bis, datant de moins de trois mois, délivré par le greffe du tribunal du commerce
- la justification que la société est régulièrement inscrite et déclarée auprès des services et organismes locaux compétents (le service des contributions, l'ISPF, la CCISM)

Pour les moyens de l'établissement :

- L'indication de ses moyens en personnel : la liste nominative et le nombre en personnel de direction, de secrétariat et d'enseignement accompagnée des pièces justificatives valides relatives aux responsables pédagogiques et aux moniteurs d'enseignement de la conduite attachés à l'établissement, et notamment les photocopies du permis de conduire et de l'un des titres ou diplômes justifiant de la qualification professionnelle
- L'indication de ses moyens en matériels pédagogiques
- L'indication de ses moyens en véhicules : le nombre, les caractéristiques techniques et l'état des véhicules ainsi que leur équipement, le cas échéant, en matériels de liaison radioélectrique
- Pour chaque véhicule, l'attestation d'assurance
- La copie du titre de propriété ou d'un bail, ou d'une promesse de bail, de location des locaux professionnels
- La situation géographique et le descriptif de ses locaux : les installations prévues pour l'accueil du public et pour la formation des élèves
- La justification de places de parking, pour les véhicules professionnels de catégories A, A1 et B à proximité de l'établissement, et pour les autres catégories de véhicules sur une aire autorisée
- Le règlement intérieur de l'établissement comportant le programme détaillé pour chaque catégorie de permis de conduire de la formation théorique, dispensée physiquement ou par voie dématérialisée, et pratique, et les conditions d'inscription
- L'indication de la mise en place d'un enseignement théorique à distance, et le cas échéant le contenu et les modalités de la formation

1 - DEMANDEUR

✓ PERSONNE PHYSIQUE

Nom de l'enseigne commerciale :

NOM : NOM de jeune fille :

PRENOMS :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Profession actuelle :

Adresse géographique :

Adresse courrier : B.P. Code Postal : Ville :

Tél. : (bur.) (Dom) (Vini)

Courrier électronique :

Numéro de permis de conduire :

Catégories	Date d'obtention	Lieu de délivrance

DIPLOMES OBTENUS - FORMATION	Date d'obtention	Lieu de délivrance

✓ PERSONNE MORALE

DENOMINATION ou RAISON SOCIALE :

.....

Adresse :

B.P. Code Postal : Ville :

Tél. : (bur.) (Dom.)

2 - RENSEIGNEMENTS :

a) sur le personnel de direction et d'enseignement

Nom Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse et tél.	Fonctions	Diplôme avec date d'obtention
			Responsable pédagogique	

b) sur le personnel de secrétariat et autres

Nom Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse et tél.	Fonctions	Diplôme avec date d'obtention

3 – INDICATION DES MOYENS EN MATERIELS PEDAGOGIQUES

Préciser le type de support (informatique, papier, etc...), toutes les références aux éditeurs du ou des supports, l'objectif pédagogique et le contenu de chaque support.

4 – INDICATION DES MOYENS EN VEHICULES

Le nombre de véhicule mise à disposition, ainsi que leur destination (enseignement et/ou examen), les caractéristiques techniques des véhicules (possibilité de joindre la notice constructeur), l'état des véhicules (neuf, d'occasion, déjà utilisé en véhicule auto-école, etc...), les équipements spécifiques à l'enseignement de la conduite tels que visés par l'arrêté n° 187PR du 24/03/2016, les équipements de radio télécommunication en fournissant les notices descriptives constructeurs et les devis.

Dans le cas où les matériels précités n'ont pas encore, dans l'attente de l'agrément, fait l'objet d'une acquisition, les devis et notices techniques seront à fournir.

5 - Situation géographique et descriptif des locaux

(Plan de situation géographique du local et plan des installations prévues pour l'accueil du public et pour la formation des élèves). L'exploitant d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur doit disposer d'un local d'une superficie totale minimale de 25 mètres carrés, affecté exclusivement à l'accueil des élèves en vue de leur inscription et à l'enseignement de la conduite, possédant une entrée indépendante et répondant aux règles générales d'hygiène et de sécurité en vigueur. Toutefois, si l'établissement propose également l'enseignement théorique pour le permis de piloter les bateaux de plaisance à moteur, cette prestation peut être assurée dans ces mêmes locaux à la seule condition que les deux enseignements soient donnés dans des créneaux horaires différents. Celui-ci doit procéder à l'isolation phonique des locaux destinés à l'enseignement.)

Je déclare sur l'honneur, que je ne suis, à la date de ce jour, sous le coup d'aucune sanction judiciaire ou administrative et que j'ai pris connaissance des articles 441-2, 441-6, 441-7 du code pénal, punissant de 1.800.00 d'amende ou d'un d'emprisonnement les auteurs de fausses déclarations

A, le

Signature du demandeur

Réglementation générale relative à la protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction des transports terrestres directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'agrément pour l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière. Le traitement de ces données est nécessaire à l'instruction de votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner sont, à ce titre, obligatoires et sont consignés dans un registre prévu au titre IX de l'arrêté n° 90 CM du 28 janvier 2021 portant modification du code de la route de la Polynésie française et portant sur la réforme de l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière.

Elles sont à destination de la Direction des transports terrestres ainsi que personnes listées à l'article LP 302-3 du code de la route de la Polynésie française et seront conservées cinq ans après la date de fin ou de retrait de l'agrément conformément à l'article 60 de l'arrêté n° 90 CM du 28 janvier 2021 précité.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification et droit de limitation du traitement des données pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : dt@transport.gov.pf - Site : www.transports-terrestres.pf Conformément à l'article 63 de l'arrêté n° 90 CM du 28 janvier 2021 précité, le droit d'opposition prévus aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 précitée ne s'applique pas.

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) aux adresses suivantes : DPO Service de l'Informatique BP 4574 – 98 713 PAPEETE – dpo@informatique.gov.pf ou consulter notre politique de protection des données : www.transports-terrestres.pf